

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue
sous seing privé, le 13 juin 2024 à Charleroi**

L'Assemblée générale s'est ouverte à 10h30 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire et de Mme Véronique COLLET de Villers-la-Ville et de M. Jean-Jacques PIETERS de Comines-Warneton, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT

Le Président expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 25D des statuts par courrier daté du 8 mai 2024, ledit courrier mentionnant que la documentation relative à l'ensemble des points à l'ordre du jour est disponible en version électronique sur le site internet d'ORES Assets (www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales);
2. les associés se sont conformés aux articles 25.A.1 et 28.2 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions trois cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.321.987) parts :
Sont représentées :
 - a) la totalité des parts détenues par CENEO (29.647.516), FINEST (2.507.233), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.536.969), IEG (1.713.310), IFIGA (105.360), IPFBW (9.016.024), SOFILUX (7.464.424) et IGRETEC (4)
 - b) sur les 2.050.852 parts communales : 904.309 parts
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 27 des statuts.

II. EXPOSE ET PRESENTATION DES RAPPORTS

La séance débute par un exposé de Monsieur Grifnée, Président du Comité de direction d'ORES, qui retrace, à travers son intervention, les éléments essentiels des points portés à l'Ordre du jour de l'Assemblée générale dont le bilan de l'année 2023 et les données relatives à l'examen des comptes annuels 2023 (statutaires ainsi que consolidés selon les normes BGAAP et IFRS).

III. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant:

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris le rapport de rémunération ;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :
 - *Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation ;
 - *Présentation du rapport du réviseur ;
 - *Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.

AG ORES Assets du 13 juin 2024

Premier point à l'ordre du jour :

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 – en ce compris le rapport de rémunération

L'Assemblée générale dispense de donner lecture des rapports, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés avant la réunion.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023 – PRÉSENTATION DES COMPTES, DU RAPPORT DE GESTION, DES RÈGLES D'ÉVALUATION Y AFFÉRENTES AINSI QUE DU RAPPORT DE PRISES DE PARTICIPATION – PRESENTATION DU RAPPORT DU REVISEUR – APPROBATION DES COMPTES STATUTAIRES D'ORES ASSETS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du rapport de gestion incluant les comptes annuels et consolidés, ainsi que des rapports du réviseur – qui assiste à l'Assemblée générale –, ces documents ayant été rendus disponibles à tous les associés représentés à l'Assemblée avant la réunion.

L'Assemblée générale est invitée à se prononcer distinctement sur l'approbation des comptes statutaires BGAAP et l'affectation du résultat.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Troisième point à l'ordre du jour :

DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT POUR L'ANNEE 2023

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2023.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Quatrième point à l'ordre du jour :

DÉCHARGE AU RÉVISEUR POUR L'EXERCICE DE SON MANDAT POUR L'ANNÉE 2023

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée confirme, par vote spécial et distinct, décharge au réviseur, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2023.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Cinquième point à l'ordre du jour :

NOMINATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée générale d'ORES Assets procède à la nomination définitive de Messieurs Jean-Pol DELLICOUR et Jorj RADIKOV, cooptés respectivement en date des 13 décembre 2023 et 20 mars 2024 par le Conseil d'administration pour achever les mandats laissés vacants par la démission de Messieurs Jean-Claude MEURENS et Michel FRANCEUS, conformément à l'article 15 des statuts.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Sixième point à l'ordre du jour

ACTUALISATION DE L'ANNEXE 1 DES STATUTS

L'Assemblée générale est appelée à approuver l'annexe 1 des statuts telle qu'actualisée en suite de l'opération de scission-absorption par l'AIESH de l'activité de distribution d'électricité sur le territoire de Couvin, avec effet au 1^{er} janvier 2024.

VOTE

Mise aux voix par Monsieur le Président, ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Il cède la parole à Monsieur Fernand Grifnée.

IV. EXPOSE ET QUESTIONS-REPOSES

Monsieur Grifnée expose les perspectives d'ORES pour l'avenir.

Les interventions des différents délégués des villes et communes associées, ainsi que les réponses apportées par le management d'ORES sont reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet de l'intercommunale.

De plus, tant les mandataires communaux que les citoyens ont été invités à envoyer – par écrit avant le 10 juin 2024 – toutes questions relatives aux points portés à l'ordre de jour de l'Assemblée.

Deux questions ont été réceptionnées par ce biais. Ces questions – qui concernent les décrochages d'onduleurs – ainsi que les réponses apportées sont évoquées en séance et également publiées sur le site internet de l'intercommunale.

Après lecture du procès-verbal, tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée générale, le Vice-président du Conseil d'administration, les scrutateurs et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent acte.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Charleroi

Lecture faite, les membres du Bureau et les représentants des associés qui le souhaitent ont signé le présent procès-verbal.


Rosalia TUDISCA
Secrétaire

Yves BINON
Vice-président
du Conseil d'administration



Karl DE VOS
Président



Les Scrutateurs,





Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 13 juin 2024
Annexe relative aux échanges suite aux questions réceptionnées via le secrétariat
dans le cadre des mesures de publicité et de transparence de l'Assemblée générale
et aux interventions en séance
Synthèse des échanges

Après l'exposé de Monsieur GRIFNEE, Président du Comité de direction d'ORES, portant sur les perspectives d'ORES, le Président ouvre un moment d'échanges avec les représentants des associés présents.

Il rappelle que dans le cadre des mesures de publicité et de transparence de l'Assemblée générale, tout mandataire ou citoyen qui le souhaitait était invité à adresser ses questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée par écrit – avant le 10 juin 2024 – à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be. Les questions reçues par ce biais ont été publiées sur le site internet ainsi que les réponses qui y ont été apportées et évoquées en séance. Elles sont reprises ci-après :

Question de Françoise HILGER – Conseillère communale - Commune de Fernelmont :

Dans plusieurs lieux de notre commune de Fernelmont et sans doute pas seulement à Fernelmont, nous subissons encore de nombreux décrochages des onduleurs photovoltaïques par rapport au réseau, pénalisant bon nombre de prosumers fernelmontois.

Quelles sont vos solutions à proposer et établir au plus vite s'il vous plaît ?

Cette question émane de l'ensemble du conseil communal de Fernelmont, réuni le 23/05/2024.

Question de Benjamin LEMBOURG – Conseiller communal - Commune de Honnelles :

Certains propriétaires de panneaux photovoltaïques sont confrontés à des décrochages de leurs onduleurs – souvent lors de périodes de fort ensoleillement –, avec comme conséquence qu'ils ne peuvent temporairement plus injecter sur le réseau électrique l'énergie qu'ils produisent. La surcharge du réseau est parfois à l'origine de ces décrochages.

Selon la carte interactive d'ORES mise à jour le 2 mai dernier qui répertorie les quartiers concernés par les anomalies de tension, on voit que :

À Roisin, Onnezies, Autrepepe, plus de 20% des citoyens connaissent 2h de décrochage sur la journée.

À Athis et à Angre, entre 10 et 20% des citoyens connaissent 2h de décrochage sur la journée.

Leur onduleur se met en sécurité, ils ont des problèmes d'injection sur le réseau et ils ne bénéficient plus de l'énergie qu'ils produisent ou alors, ils n'ont pas encore de panneaux photovoltaïques, mais ils désirent évaluer la stabilité de la tension du réseau avant d'investir.

En effet, je pense que le réseau électrique actuel nécessite des investissements importants pour gagner en flexibilité et en robustesse afin d'intégrer plus harmonieusement une part grandissante d'énergie renouvelable.

Est-ce que ORES envisage de renforcer le réseau électrique à Honnelles ?

Quelles solutions apporte ORES aux décrochages des onduleurs ?

Que doivent faire nos habitants si leur onduleur déclenche en cas de surtension sur le réseau ?

Réponse commune aux deux questions :

Ainsi que le souligne le Président du Comité de Direction d'ORES dans son intervention à l'Assemblée générale, ce sujet est au centre de nos préoccupations et pour faire face à la problématique du décrochage des onduleurs, et plus généralement aux sollicitations nouvelles du réseau de distribution électrique induites par la transition énergétique (production décentralisée, mobilité électrique, pompes à chaleur, etc.), ORES a considérablement renforcé ses investissements dans le réseau les dernières années. Cette tendance va se poursuivre et se traduit par un plan d'investissement d'une ampleur inédite dont les grandes lignes ont été exposées lors de l'Assemblée générale.

Ce plan de modernisation du réseau électrique est la pierre angulaire de la stratégie mise en place par ORES pour soutenir une transition énergétique pour tous. Pour contribuer à l'efficacité de cette modernisation, l'accès à des données de qualité est indispensable. Pour ce faire, ORES accélère le déploiement des compteurs communicants. Les clients ont également un rôle à jouer en déclarant via notre formulaire en ligne les soucis de réseau auxquels ils pourraient être confrontés.

ORES veut offrir la plus grande transparence sur l'état de son réseau et les investissements planifiés. Une cartographie permettant à chaque client d'obtenir des informations a été mise en ligne et sera enrichie continuellement.

Complémentairement à ce plan d'investissement de grande ampleur, tout le monde peut contribuer en adoptant des comportements vertueux : augmenter son autoconsommation, adapter sa consommation en fonction de la production renouvelable, notamment via les futurs tarifs incitatifs, éviter de surdimensionner ses équipements, comme par exemple les bornes de recharge à domicile, etc.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.ores.be. Celles-ci seront enrichies et mises à jour régulièrement pour informer au mieux nos clients et parties prenantes.

Le Président invite ensuite l'assistance à interagir. Les interventions de Messieurs Stephan NOEL de Bütgenbach, Gérard HUBAUX de Nivelles et Marc DRUEZ de Villers-la-Ville ainsi que les réponses apportées par Monsieur Fernand GRIFNEE sont reprises ci-après :

Question de M. Stephan NOEL de Bütgenbach

Monsieur NOEL revient sur les actions exposées par ORES - dont le renforcement du réseau - aux fins d'accompagner la transition énergétique et pose la question de savoir si, nonobstant le fait que le cadre légal ne le permet pas pour le moment, ORES pourrait envisager le stockage d'énergie comme une piste de flexibilité du réseau.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Monsieur GRIFNEE souligne que, comme indiqué dans la question, l'accent se porte sur la flexibilité plus que sur la batterie. L'investissement dans le réseau est une partie significative de la solution mais la flexibilité, puisqu'effectivement les injections deviennent de plus en plus flexibles, est également une mesure qui doit beaucoup aider le réseau. Le stockage est une façon de faire de la flexibilité mais ce n'est pas la panacée ; il n'est pas possible de stocker le kWh produit en été pour le consommer en décembre. Sur le stockage comme sur les outils de la flexibilité, les rôles et responsabilité des acteurs de marché ne sont pas encore clairement définis dans un cadre légal mais il est temps d'avancer, de voir ce que le marché et/ou les GRD peuvent mettre en œuvre dans le cadre de la flexibilité.

Question de M. Gérard HUBAUX de Nivelles

Monsieur HUBAUX – dans une 1^e question - évoque un projet mis en place sur le réseau de RESA permettant d'améliorer la flexibilité du réseau et demande ce qu'il en est pour ORES ; y a-t-il des tests en cours dans ce genre ?

Dans une seconde question, il revient sur les besoins en investissement et spécialement sur les cabines qui vont être construites prochainement, Y aura t-il un espace prévu pour y mettre des batteries et permettre de tamponner la tension du réseau en cas de besoin ?

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

A propose de la première question, ORES procède également à des tests de cette nature-là avec comme réserve et bémol la question non clarifiée du rôle du GRD ; jusqu'où va la compétence du gestionnaire de réseau de distribution pour faire ce genre de pilotage d'outils qui aujourd'hui sont dans la sphère privée et dans la sphère du client ? à quel coût ? Parce que cette flexibilité vaut quelque chose. Des déplacements de consommation ont une valeur économique. ORES est un client de la flexibilité parce que cela peut contribuer à gérer les congestions au départ d'un poste BT. Elia a également un besoin de flexibilité pour régler d'éventuels problèmes d'équilibre de système sur la plaque Benelux France-Allemagne. Les fournisseurs aussi peuvent être des clients de la flex.

La question est de savoir comment va-t-on organiser tout ça ? Dans une Wallonie où le potentiel de flexibilité n'est pas exponentiel, fixer un cadre légal et ou réglementaire clair est primordial.

Sur la deuxième question, à ce jour, il n'est pas prévu de systèmes de stockage dans les cabines. L'urgence aujourd'hui est de renforcer le réseau, sur la base de cabines standard.

Question de M. Marc DRUEZ de Villers-la-Ville

Monsieur DRUEZ revient sur l'appel de Monsieur GRIFNEE vers les Pouvoirs locaux pour travailler de concert dans le cadre de la transition énergétique. Il confirme sa volonté à travailler ensemble, sur la base d'un cadastre des besoins d'ORES, pour placer de nouvelles cabines là où le besoin se fera sentir.

Réponse de M. Fernand GRIFNEE

Monsieur GRIFNEE précise que ce cadastre sera et doit être fait avec les communes. ORES peut anticiper les besoins du réseau et les lister par commune. Ensuite, et en concertation, il sera question de voir si ce qui est possible, d'anticiper les besoins et d'y répondre de la manière la plus adéquate avec les mandataires communaux qui ont la connaissance concrète et locale. Il en est de même avec la Région wallonne et même INFRABEL.

Accompagner la transition requiert une union sacrée pendant cinq à six ans, un vrai partenariat.

* * *